

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2013**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 27 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS

Excusés : Christophe COQUART – Murielle BARBECOT

Absents : Franck ALBANESE – Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour la convention de maintenance des défibrillateurs.

### **TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES**

Monsieur le maire présente la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

### **CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire présente la convention complète de fourrière de la SPA de Lyon & du Sud Est. Moyennant une redevance de 0,32 € par an et par habitant, pour l'année 2013. Cette société assurera la capture, l'enlèvement et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention complète proposée par la SPA de Lyon & du Sud Est d'un montant de 0,32 € par an et par habitant, soit la somme de 393,92 €.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS**

Monsieur le maire rappelle les différents contrats de maintenance des logiciels CERIG et propose de regrouper tous ces contrats en un seul. Le montant de ce contrat s'élève à 743 € HT pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer ce contrat.

## **CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CDG 01**

L'assemblée prend connaissance de la convention de médecine préventive proposée par le CENTRE DE GESTION DE L'AIN. Ce service assure la surveillance médicale des agents ainsi que la prévention pour un montant forfaitaire de 55 € par agent.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer cette convention.

## **POUVOIR DE POLICE ET OUVERTURE A LA CIRCULATION DES VOIES DES LOTISSEMENTS PRIVES**

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la gestion de l'éclairage public au SIEA et la demande de régularisation sur les lotissements privés où il convient de régulariser la prise en charge par le syndicat en obtenant l'accord des lotissements concernant le libre accès et l'exercice de pouvoir de police du maire.

L'assemblée prend note de l'accord des 4 lotissements privés : « Le Modica », « Le Petit Carreau », « Vers l'Ecole » et « Les Célestins ».

## **APPROBATION DU DCE SECOND ŒUVRE DE LA MEDIATHEQUE**

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation des entreprises pour le second œuvre de la médiathèque rédigé par le cabinet MOLNAR & PICCINATO.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le dossier et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et signer les marchés.

## **CONVENTION DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire présente la convention d'entretien des 3 défibrillateurs installés sur la commune, pour un montant annuel de 350 € HT et d'une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Un premier listing des projets 2013 est communiqué, chaque commission transmettra ses propositions arrêtées courant février.

M.PETRONE :

- informe l'assemblée du courrier de Monsieur le Maire de Genay adressé à Madame la Présidente du Syndicat Dombes Saône.

- informe de la délibération de la commune de Villars les Dombes concernant les gaz de schiste.

- demande de l'association SMHA pour que la mairie offre le vin d'honneur et la brioche lors de la manifestation de la St Marcel, l'assemblée rappelle que cette association bénéficie déjà d'une subvention annuelle comme les autres associations de la commune servant à participer à leur fonctionnement.

- remerciements d'une habitante sur les travaux de la rue des Fauvettes.

- subvention du Conseil Général pour l'espace public d'un montant de 45 000 €.

- signature de l'acte de cession gratuite par la société BOUYGUES IMMOBILIER au profit de la commune (parcelle de 393 m<sup>2</sup>)

- plusieurs propositions de diagnostic thermique de l'école seront étudiées par la commission travaux.

M. NOUET fait le compte-rendu de la rencontre avec le nouveau fermier. La prise en charge par le nouveau fermier de la station épuration pose des problèmes:

- défaut des pompes
- défection du clarificateur avec travaux à réaliser
- tamis rotatif HS à changer
- agitateur HS à changer avec la nécessité de mettre en place d'une potence pour son remplacement (Devis en cours)
- remplacement des plaques qui protègent les pompes (dangereux)

L'ancien fermier n'a toujours pas fourni les plans numériques du réseau d'assainissement.

Monsieur le maire rappelle qu'il a adressé un courrier dans ce sens à la NANTAISE DES EAUX, courrier resté sans réponse à ce jour.

MME DECOLLONGE précise que le bulletin municipal sera prêt dans la deuxième quinzaine de janvier.

La séance est levée à 22h.